

Compte rendu de la séance du 10 mai 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Christiane GAILLARD

Ordre du jour:

- 1- Adoption du compte rendu de la séance du 5 avril 2022
- 2- Création d'un emploi d'adjoint technique non titulaire à temps complet
- 3- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Adoption du compte rendu de la séance du 5 avril 2022 (DE 2022 24)

Monsieur le Maire présente pour approbation le compte-rendu du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 5 avril 2022.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve le compte-rendu du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 5 avril 2022

Création d'un emploi d'adjoint technique non titulaire à temps complet (DE 2022 25)

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer un emploi de contractuel affecté au service technique afin d'assurer le bon fonctionnement du service,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'agent contractuel à temps complet pour exercer les fonctions suivantes : adjoint technique. La rémunération de l'agent contractuel sera basée sur l'indice brut 370 majoré 352.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 10 mai 2022 :

Emploi : Adjoint technique non-titulaire : - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6413.

Questions diverses

Suite à l'arrêt maladie de Mr Trincal, un employé temporaire sera embauché durant la période de juin à fin août. Une offre d'emploi va être diffusé.

La visite d'Auriacombe, Broize, Alquier, Niocel, Roquenatou et Coussergues se fera le 3 septembre à 10h. Le lieu de rendez-vous est sur le commun de Broize au carrefour de la route des crêtes et de la route de Roquenatou.

Un repas réunissant employés communaux et conseillers municipaux est fixé le 10 juin.

Un devis à l'entreprise CDE a été demandé pour rajouter 2 éclairage public à Gimel. Les travaux de réfection de voirie prévus devraient débuter dans le courant du mois de juin sauf imprévu.

Une expérience est en cours concernant l'éclairage public rue Georges Sand. Le syndicat d'énergie a remplacé sur quelques poteaux les ampoules actuelles par des LED. L'objectif à terme est de supprimer un poteau d'éclairage sur deux, et d'installer des LED sur ceux restants.

Les ampoules LED éclairant beaucoup plus devraient compenser les éclairages supprimés.

Le fleurissement de la commune est en cours, les jardinières sont actuellement dans une jardinerie, elles seront mises en places fin mai. Les autres préparations vont être réalisées également d'ici la fin du mois.

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire

Christiane GAILLARD